



Charte des fidèles laïcs au service ou en mission dans le diocèse d'Orléans



Version 2016



Sommaire

1	<i>A qui s'adresse cette charte ?</i>	3
2	<i>Socle commun de valeurs de tous les serviteurs.</i>	3
3	<i>Chaque serviteur bénéficie :</i>	3
4	<i>Chaque serviteur s'engage à</i>	4



1 A qui s'adresse cette charte ?

Cette charte s'adresse à tous les fidèles laïcs (serviteurs) engagés sur un Poste/Service/Mission dans le diocèse d'Orléans. Elle est proposée et expliquée à chaque serviteur par son référent. Elle donne un cadre général et commun à l'engagement de tous les serviteurs dans le diocèse.

2 Socle commun de valeurs de tous les serviteurs.

L'engagement au sein du diocèse ne saurait se concevoir comme une prestation professionnelle, car il s'agit, d'abord, d'un don de soi au service de l'Eglise diocésaine pour l'annonce de l'évangile. Il implique l'adhésion aux valeurs suivantes :

- Avoir le souci premier de la mission,
- Vivre son engagement à la lumière de l'Évangile,
- Adhérer à la Foi de l'Église.
- Être solidaire et confiant en son équipe,
- Être lucide sur ses compétences et ses limites, et avoir le souci de les actualiser,
- Avoir une disponibilité rayonnante,

3 Chaque serviteur bénéficie :

- D'une considération comme un collaborateur de l'Eglise diocésaine à part entière,
- D'un accès à la formation pour assurer pleinement sa mission / service.
- D'un accompagnement par un référent (lorsqu'il rencontre des difficultés, par exemple, en veillant à rester dans le cadre de la mission confiée).
- D'un entretien de relecture régulier avec son référent concernant sa mission.
- D'une reconnaissance pour le service accompli,
- D'une information sur les finalités, les objectifs, les moyens, les attitudes et les responsabilités confiées, et sur celles de son équipe,
- D'une intégration à la vie d'équipe sous l'impulsion du référent,



- D'une rémunération équitable, s'il est salarié et d'un remboursement de ses frais qu'il soit bénévole ou salarié.
- Des moyens nécessaires à l'exécution de sa mission / service dans la limite des possibilités (à voir avec le référent).
- D'une couverture par une assurance Responsabilité civile.
- De la possibilité de mettre une fin anticipée à sa mission avec un délai de prévenance.

4 Chaque serviteur s'engage à

- Respecter l'organisation et ses règles et à œuvrer avec les autres membres de l'Eglise.
- Assumer sa mission / service avec sérieux et régularité, en collaborant dans un esprit d'ouverture, d'entraide et de compréhension mutuelle avec les autres serviteurs.
- Accepter qu'il puisse être mis fin à sa mission / service de façon anticipée avec un délai de prévenance.
- Une obligation de discrétion et de confidentialité,
- Ne pas se considérer comme « propriétaire » de sa mission / service.
- Céder la propriété entière et exclusive au diocèse pour l'ensemble des travaux qu'il aura produit,
- Respecter un délai de prévenance convenable, s'il souhaite mettre fin de manière anticipée à son service ou sa mission.

Pour plus d'informations :

<http://www.orleans.catholique.fr/images/saleme/saleme-charte-fideles-laics-09-2016.pdf>